



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Etude de santé déclarée en population suite à l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique

---

*Type d'opportunité* : Enquête nouvelle  
*Périodicité* : Enquête ponctuelle  
*Demandeurs* : Santé publique France

Au cours de sa réunion du 28 novembre 2019, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné la demande d'opportunité l'Etude de santé déclarée en population suite à l'incendie des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique.

En octobre 2019, le directeur général de la santé a saisi Santé publique France afin d'évaluer l'impact à moyen terme sur la santé, de l'incendie survenu le 26 septembre 2019 sur les sites de l'usine Lubrizol et Normandie Logistique situés à Rouen.

En réponse, Santé publique France propose de mettre en œuvre un dispositif de surveillance des effets sanitaires potentiels à court, moyen et long terme s'appuyant sur 4 approches différentes et complémentaires.

1/ Réaliser une étude de santé déclarée en population, menée auprès d'un échantillon représentatif de la population exposée aux conséquences de l'incendie, dont l'objectif est de décrire les impacts liés à l'événement, et consécutifs à l'ensemble des expositions, nuisances et stimulus subis par la population pendant et dans les suites de l'incendie. Seront étudiés les effets immédiats (événements de santé, nuisances, anxiété...etc.) ou à court terme, et/ou n'ayant pas forcément donné à lieu à une prise en charge médicale.

2/ Mettre en place pour la population exposée un suivi à moyen et long terme de l'état de santé, au travers d'une analyse à intervalles réguliers d'indicateurs de santé, destiné à décrire l'évolution dans le temps, de la fréquence des pathologies pouvant être en lien avec les effets à moyen et long termes des nuisances associées à l'incendie.

3/ Proposer en lien avec les services de médecine du travail une méthodologie pour le suivi longitudinal des salariés des deux entreprises et des professionnels intervenus sur site lors de l'incendie et des jours qui ont suivi l'incendie pour le nettoyage, les prélèvements....

4/ Mener une étude d'imprégnation si les résultats des mesures de polluants dans l'environnement montrent un risque d'exposition de la population à certaines substances toxiques dispersées par le panache.

Le présent avis concerne la première approche de ce dispositif, à savoir la réalisation d'une étude sur la santé déclarée auprès d'un échantillon représentatif de la population exposée.

Les objectifs spécifiques de cette enquête sont d'analyser :

- les symptômes et nuisances ressentis par la population pendant et dans les suites de l'incendie ;
- les indicateurs de santé perçue (la qualité de vie, l'anxiété et les troubles du sommeil) ;
- la symptomatologie clinique déclarée (irritations, maux de tête, nausée...) selon différentes zones de gradient d'exposition définies à partir des prélèvements environnementaux ;
- la santé perçue dans la population exposée à l'incendie à des références nationales ;
- la santé perçue selon différentes zones d'exposition aux nuisances générées par l'accident industriel. Ces différentes zones d'exposition sont définies en tenant compte de (1) la modélisation du panache des fumées, (2) la perception des odeurs et (3) le bruit et des stimuli visuels ;
- la relation entre l'intensité de l'exposition et les événements de santé déclarés ;
- les attitudes et perceptions de la population face aux recommandations des pouvoirs publics en situation de crise identifier les points d'amélioration dans la prise en charge, l'information ou la compréhension des messages.

La population cible est celle des communes exposées à l'incendie (215 communes environ 400 000 personnes). Le champ de l'enquête recouvre les adultes et les enfants résidant sur la zone exposée.

La collecte sera effectuée par la société Ipsos Observer auprès de 2 000 individus en avril et mai 2020. La durée moyenne d'interrogation ne devrait pas excéder 30 minutes.

Deux scénarios sont envisagés pour le mode de collecte :

1. une enquête par téléphone pour les personnes pour lesquelles un numéro est disponible dans la base FIDELI ; et une enquête sur Internet pour les personnes sans contact téléphonique.
2. une collecte multimode séquentiel d'abord sur Internet puis par téléphone.

Dans les deux scénarios, les données administratives fournies par l'Insee seront utilisées pour contacter les personnes à enquêter. Il n'est pas totalement exclu qu'une partie de la collecte des données soit réalisée en face-à-face pour les ménages sans numéros de téléphone disponible dans Fideli.

Les protocoles scientifiques seront validés par un comité d'appui thématique (conformément à la comitologie de Santé publique France) constitué de personnes qualifiées (toxicologue, sociologue, cliniciens, épidémiologiste, statisticien, métrologiste). Ce comité aura pour rôle de valider les choix scientifiques, d'aider à l'interprétation des résultats et à la formulation de recommandations.

Un groupe de travail associant la DREES permettra de définir et de valider la méthodologie de l'enquête.

Les premiers résultats sont prévus en septembre 2020.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2020.